

LA QUESTION DE LA FRONTIÈRE ET DU RAPPORT PUBLIC/PRIVÉ EN TUNISIE

ABDELJELIL BEDOUI *

L'analyse du type de gestion du rapport public/privé en Tunisie peut s'opérer à l'aide d'une périodisation qui distingue trois phases. De l'indépendance à 1970 le secteur public est envahissant et marginalise le secteur privé peu consistant. Puis s'ensuit, jusqu'en 1986, une période caractérisée par le développement d'un secteur privé protégé par l'État et s'inscrivant dans un mécanisme redistributif. La troisième période, marquée par les Politiques d'Ajustement Structurel, connaîtra le triptyque libéralisation-privatisation-dérégulation accompagnant un élargissement du secteur privé et la privatisation de certaines fonctions étatiques.

Les considérations développées offrent, au-delà du cas tunisien, une grille d'interprétation pour l'évolution de l'ensemble du Tiers monde depuis plusieurs décennies.

L'analyse de la gestion de la frontière public/privé et du rapport entre ces deux secteurs en Tunisie s'inscrit dans le cadre général de l'analyse de la transition d'une économie traditionnelle liée avant l'indépendance à une métropole sur la base d'une insertion agro-minière dans l'économie mondiale capitaliste vers une économie moderne et industrialisée.

Historiquement, pour réaliser cette transition, les pays qui ont accédé à l'indépendance politique dans les années d'après guerre étaient confrontés à des problèmes relatifs au choix du modèle de société à construire et au type de stratégie de développement économique à mettre en œuvre.

Globalement, à l'époque, ces pays avaient le choix entre trois options fondamentales possibles théoriquement :

– soit opposer à la logique et à la rationalité du système capitaliste et de l'économie mondiale inégalitaire une autre logique,

* ÉCONOMISTE, UNIVERSITÉ DE TUNIS

en rupture avec celle qui est dominante, impliquant de nouveaux rapports de production et un autre type d'articulation avec l'économie mondiale à caractère autarcique ou restrictif et fortement contrôlé. C'est le cas du bloc socialiste, dans sa totalité ou presque, qui a tenté cette démarche sur la base d'une centralisation prononcée du pouvoir économique et d'un développement envahissant et bureaucratique du secteur public ayant réduit considérablement le secteur privé. Pour différentes raisons, cette démarche a fini par échouer.

- Soit chercher à négocier les contraintes du capital international dans le but d'atténuer les emprises de structure et d'améliorer la position du pays dans la hiérarchie mondiale à travers des politiques permettant l'amélioration de la maîtrise locale de leur propre reproduction sociale. C'est le cas de quelques pays asiatiques émergents parmi les nouveaux pays industrialisés qui ont pu, grâce à des politiques volontaristes, créer des institutions régulatrices appropriées et de fortes synergies entre privé et public ayant permis de construire des systèmes productifs relativement plus intégrés, plus diversifiés et plus compétitifs.

- Soit enfin se soumettre à la logique du capital international en acceptant de gérer ses contraintes pour réaliser une insertion dans l'économie mondiale conformément aux limites assignées par la division internationale du travail en cours. C'est le cas de la majorité des pays en développement y compris la Tunisie qui ont été maintenus dans cette logique sur la base d'un développement, anarchique et fragile d'un secteur privé dominé par l'extérieur et ayant peu de rapport avec le secteur public en l'absence d'une politique industrielle volontariste visant la construction d'un système productif intégré, relativement autonome et compétitif pouvant déboucher sur une atténuation de l'emprise des structures.

De sorte que nous sommes en présence de trois logiques ; une logique de compétition à partir de la recherche d'un autre modèle qui se veut en rupture avec le modèle capitaliste dominant, une logique d'autonomisation cherchant à promouvoir une dynamique permettant d'améliorer les conditions de la concurrence et de l'insertion internationale et enfin une logique de soumission-intégration dans la logique du modèle dominant.

Ces trois logiques vont être adoptées ici et là par les différents États locaux qui ont pour caractéristique commune celle de représenter partout le lieu d'une institutionnalisation autoritaire des rapports sociaux à tous les niveaux. Toutefois, au-delà de cette caractéristique commune relative à l'État, les rapports État/société et État/économie n'étaient pas identiques partout.

Car il faut souligner que l'adoption de l'une ou de l'autre de ces options et logiques ne relève pas d'une pure rationalité économique, mais d'une rationalité sociale plus complexe qui est le produit de la configuration et de la dynamique sociale à une époque donnée de l'histoire d'un pays. De sorte que des réalités sociales multiples et complexes vont déboucher, selon le pays sur l'établissement de types spécifiques de rapport entre État et société ayant conduit à des types particuliers de rapports entre État/Économie en général et privé/public en particulier.

Ainsi, les pays en développement (PED) qui ont au départ des niveaux de développement proches, qui n'ont pas cherché à rompre avec la logique capitaliste dominante et qui ont mené leur développement grâce à un rôle actif de l'État, vont connaître pourtant des trajectoires nationales de développement fortement différenciées, débouchant sur des performances économiques et sociales contrastées et une aggravation de l'hétérogénéité entre le Nord et le Sud d'une part et entre pays du Sud, d'autre part. En effet et à titre d'exemple, en 1960 le revenu par habitant calculé en parité de pouvoir d'achat exprimé en dollars a été estimé en Tunisie à 820 contre 781 au Maroc, 731 en Corée du Sud, 987 à Taiwan ¹. Quelques décennies plus tard, soit au début du ^{xxi}^e siècle, ce revenu par habitant a atteint seulement 6390 en Tunisie et 3600 au Maroc contre 15 729 en Corée et 17 255 à Taiwan. De sorte que, de supérieur qu'il était en 1960, le revenu par habitant en Tunisie ne représente plus au début de ce siècle qu'environ 40 % du revenu par habitant coréen ². De son côté l'IDH en Corée a atteint 0,879 en 2001 contre 0,740 en Tunisie et 0,606 au Maroc ³.

Partant de ce constat et pour mieux saisir la spécificité de la gestion de la frontière et du rapport privé/public et de son évolution en Tunisie, nous allons procéder dans une première partie à une rapide analyse comparative ⁴ entre les principales caractéristiques du modèle des pays émergents asiatiques (Corée du Sud et Taiwan en particulier) et celles du modèle qui a dominé dans la majorité

¹ J.D. Aoudia (1993), « l'Europe en panne d'innovation », *Futuribles*, novembre, p. 22.

² Voir *L'état du monde, Annuaire économique géographique Mondial*, éd. La Découverte, 2004.

³ Voir PNUD pour IDH et autres indicateurs socio-économiques.

⁴ Nous avons mené cette analyse dans un ouvrage en cours de publication intitulé « Spécificités et limites du rôle de l'État en Tunisie : les enseignements de l'analyse comparative ».

des autres PED dans laquelle figure la Tunisie. Cette analyse comparative souligne que grâce à un certain type de rapport État/Société et État/Économie, les pays asiatiques ont pu gérer d'une façon flexible et pragmatique la frontière entre public et privé et créer une articulation dynamique entre ces deux secteurs à la base d'une forte synergie explicative dans une large mesure de leurs performances actuelles. De sorte qu'il apparaît que le type de gestion de la frontière et du rapport privé/public découle en fait des spécificités qui caractérisent le type de rapport État/société et État/économie dans une économie donnée.

Dans une deuxième partie et à la lumière de la lecture qui précède et de ses enseignements, nous allons analyser le type de gestion et d'évolution du rapport public/privé en Tunisie à travers une périodisation qui distingue trois phases. Une première phase, qui couvre la période 1960-1970, est caractérisée par le développement d'un secteur public envahissant et dirigé bureaucratiquement qui a cherché à marginaliser et à dominer un secteur privé du reste peu consistant. Une deuxième phase allant de 1970 à 1986, au cours de laquelle nous allons observer le développement d'un secteur privé protégé et assisté dans le cadre d'un rapport État/Société de type clientéliste et d'un rapport État/Économie de type redistributif d'un ensemble de ressources non reproductibles (rente pétrolière), exogènes (dette extérieure) et fragiles (impôts liés aux importations). Enfin la dernière période qui a débuté avec l'application d'un programme d'ajustement structurel (PAS) à partir de 1986 va connaître une marchandisation accélérée de la vie économique (libéralisation, privatisation, déréglementation) accompagnée d'un certain élargissement du secteur privé. Toutefois, cet élargissement se heurte à l'absence d'une démocratisation de la vie politique et à une privatisation de l'État à l'origine d'un comportement de désarroi et de repli du secteur privé, observé en particulier depuis le milieu des années 1990.

L'état du rapport privé/public est un produit du type de rapport État/Société et État/Économie

Fondamentalement, à l'intérieur des PED qui n'ont pas cherché à rompre avec la logique capitaliste dominante, on peut distinguer deux groupes de pays :

Dans un premier groupe constitué principalement par les pays émergents de l'Asie du Sud-Est tels que la Corée du Sud et Taiwan, l'État a cherché à établir avec les différentes fractions du capital (capital agraire, industriel, financier et commercial) des

rapports de type contractuel. Cette recherche a été réalisée dès le départ à travers une redistribution des pouvoirs économiques (réforme agraire donnant lieu à une redistribution du patrimoine agricole, à un affaiblissement des anciennes classes dominantes constituées principalement de grands propriétaires fonciers et à l'émergence de nouvelles bourgeoisies paysanne, industrielle, et commerciale), une généralisation de l'accès à la formation et au savoir et une meilleure transformation des performances économiques en acquis sociaux⁵.

Ce type de rapport État/Société a été mené dans le cadre d'un projet de développement volontariste qui a visé la négociation des contraintes extérieures, l'atténuation de l'emprise des structures⁶ et l'amélioration des conditions de reproduction du capital local et de la position du pays dans la hiérarchie mondiale.

Ce type de rapport contractuel avec les différentes fractions du capital local, conjugué à la volonté de négocier les contraintes extérieures que fait peser le capital international sur le processus de développement local, a donné lieu à un rapport spécifique entre l'État et l'économie en général et le privé et le public en particulier.

Certes, dans tous les PED en transition vers une économie moderne de type capitaliste, l'État a cherché à réguler et à accélérer le processus de reproduction du capital local. En effet, en amont de ce processus l'État a joué un grand rôle dans la centralisation, la concentration du capital argent et sa transformation en capital productif. Ceci a été réalisé à travers des réformes du système fiscal, bancaire et financier, la mobilisation de l'épargne locale et le recours à l'endettement extérieur, la mise en place d'une politique monétaire et de crédit et d'un ensemble de codes d'investissement favorables à l'investissement productif privé dans les secteurs prioritaires, etc. Parallèlement, l'État a multiplié ses interventions économiques en aval du processus de reproduction du capital dans le but de renforcer la protection du marché national, de mettre en place un système de prix favorable à la valorisation du capital en général et à celui des secteurs prioritaires en particulier, d'élargir la demande intérieure à travers les dépenses et les marchés publics, de promouvoir les exportations et de favoriser globalement une adéquation dynamique entre offre

⁵ Bedoui A. (2003), « L'État tunisien : un sérieux problème de gouvernance », *Cahier de la DEBT* n°5, Marseille.

⁶ Beaud M. (1987), *Le système national mondial hiérarchisé*, Éd. La Découverte, Paris.

et demande sociale en mesure de soutenir et d'élargir le processus de reproduction du capital.

Toutefois au-delà de ce type de rapport État/Économie qui concerne les interventions économiques de l'État au niveau de la sphère de circulation des biens, services et capitaux, qui englobe l'amont et l'aval du processus de reproduction du capital et qu'on a pu observer jusqu'aux années 1980 dans tous les PED, il faut souligner que les pays émergents asiatiques se distinguent du reste des PED par deux aspects fondamentaux :

- La première distinction se situe au niveau de la sphère de circulation. A ce niveau, l'État a cherché à établir un rapport contractuel sur la base d'un ciblage des secteurs, d'un choix des acteurs les mieux indiqués pour réaliser les objectifs poursuivis, d'une protection discriminée et limitée dans le temps des activités naissantes, d'une concertation permanente formelle et informelle entre public et privé, de clauses de performances précisées au départ et que les privés bénéficiaires des avantages accordés par l'État s'engagent à respecter et, enfin, d'un ensemble de sanctions prévues en cas de non-respect des engagements. Ce type de rapport contractuel entre public et privé a pu se développer grâce à une bureaucratie compétente, crédible et engagée dans la réalisation des programmes nationaux de développement, ayant permis à « l'État de jouer le rôle d'un prescripteur incitant les entreprises à faire mieux et non un proscripteur exerçant un contrôle tatillon » ⁷.

- La deuxième distinction concerne l'importance des interventions économiques volontaristes de l'État au niveau de la sphère de production, destinées à créer un système productif diversifié, intégré et compétitif, en mesure d'atténuer l'emprise des structures et d'améliorer la position du pays dans la hiérarchie mondiale. Ce type d'intervention a été mené sur la base d'une anticipation des mutations qui affectent l'économie mondiale, d'une construction permanente d'avantages comparatifs de type dynamique impliquant une mobilisation programmée et coordonnée du public et du privé, d'une politique industrielle visant la construction des filières et la mise en place d'un système productif intégré, du développement d'une politique nationale d'accueil, d'adaptation, de maîtrise et d'innovation technologique, d'une limitation jusqu'au milieu des années 1980 des investissements directs étrangers (IDE), du choix de partenaires étrangers qui

⁷ Baghwati (1990) cité par J. Judet in « Le développement en Asie, État et marché » GEMDEV, 1997, p. 20.

acceptent de se conformer aux objectifs nationaux et d'une articulation dynamique entre privé et public en général et entre système productif et système éducatif, de formation et de recherche en particulier visant la création d'un maximum de synergie entre les différents acteurs.

Au-delà d'un certain nombre de facteurs exogènes favorables au développement coréen et taiwanais⁸, ce sont ces spécificités internes relatives au type de rapport État/Société et État/Économie qui expliquent l'amélioration relative des conditions de reproduction du capital dans ces pays et leurs performances enregistrées sur les plans technologique, financier et commercial.

Ce sont ces spécificités aussi qui ont permis de cultiver un esprit entrepreneurial agressif et compétitif qui a conduit le secteur privé à se prendre en charge, à ne pas compter en permanence sur les privilèges et les rentes accordées par l'État, à s'élargir à l'intérieur des frontières nationales comme à l'extérieur et à participer activement au processus du développement économique.

La formation d'une classe d'entrepreneurs qui a fini par acquérir une certaine autonomie par rapport à l'État et à compter sur ses propres forces pour maîtriser son destin va aussi faciliter par la suite le processus de démocratisation engagé à partir du milieu des années 1980 dans ces pays. Car une bourgeoisie parasitaire, qui prend l'habitude de construire sa propre prospérité sur la base d'un rapport clientéliste qui lui permet d'accéder à des privilèges accordés par l'État en contre-partie de son allégeance politique, ne peut qu'être hostile à toute tentative de démocratisation de la vie politique. De sorte que le parasitisme économique ne peut

⁸ Certaines analyses mettent l'accent pour expliquer les performances de la Corée du Sud et de Taiwan sur des facteurs culturels et/ou sur l'appui financier et politique apporté par les USA à ces deux pays. Mais ces arguments pour de nombreuses raisons restent fragiles et non explicatifs. Car la dimension culturelle est tantôt retenue pour expliquer les retards de certains pays (musulmans par exemple) et tantôt pour expliquer certains miracles. Concernant le soutien financier d'autres pays, ils sont nombreux à en avoir bénéficié sans pour autant réaliser les performances enregistrées par la Corée et Taiwan. En plus dans la deuxième génération des pays asiatiques émergents, il y a la Malaisie pourtant à majorité musulmane et ces pays (Malaisie, Indonésie, Thaïlande..) n'ont pas bénéficié du même appui financier, pourtant, ils réalisent des performances importantes. C'est pour toutes ces raisons qu'il convient d'accorder le primat aux facteurs endogènes pour comprendre la diversité des trajectoires nationales de développement.

que nourrir l'autoritarisme politique comme ce fut le cas dans la majorité des pays appartenant au deuxième groupe des pays en développement qui n'ont pas pu accéder au statut de pays émergents de type asiatique.

Dans ce deuxième groupe, dans lequel figurent la Tunisie et la majorité des PED, l'État a cherché à dominer la société et à se substituer à elle, débouchant ainsi dans la quasi-totalité des cas sur l'établissement d'un rapport de type clientéliste fondé sur l'octroi des avantages en contrepartie d'une allégeance politique destinée à combler le déficit démocratique des États autoritaires.

Dans ce deuxième groupe, l'État s'est contenté de gérer et de se soumettre aux contraintes extérieures et aux exigences du capital international sans chercher à atténuer l'emprise des structures. Cette soumission apparaît à travers la résignation à la logique de la division internationale du travail basée sur le principe des avantages comparatifs de type statique, l'adoption d'une approche mimétique concernant le transfert technologique, le recours permanent et croissant au financement extérieur et aux investissements directs étrangers (IDE). Cette soumission s'est traduite par l'absence d'une vision stratégique relative à la construction d'un système productif intégré et dynamique.

Ce type de rapport entre l'État et la société en général et les différentes fractions du capital local d'un côté et le capital international de l'autre a donné lieu à un type de rapport État/Économie caractérisé par une action régulatrice de l'État quasi exclusivement inscrite au niveau de la sphère de circulation qui englobe l'amont et l'aval du processus de reproduction du capital. Alors qu'au niveau de la sphère de production, malgré la présence dans beaucoup de cas d'un large secteur public et d'une multitude de codes d'investissement favorables à la valorisation des capitaux individuels, nous enregistrons l'absence d'une politique industrielle volontariste visant la création d'un système productif intégré, l'anticipation des mutations internationales et la construction d'avantages dynamiques compétitifs et la mise en place d'un ensemble d'institutions et de structures d'accueil, d'adaptation et de maîtrise technologique. De sorte que, dans ce groupe de pays, le rapport entre public et privé est resté plutôt de type dichotomique avec un important secteur public dirigé par une bureaucratie envahissante qui cherche à profiter de sa position pour acquérir l'expérience, réaliser l'apprentissage et réunir les conditions qui lui permettent de monter des projets privés concurrents aux activités publiques. De son côté le secteur privé a pu s'élargir à des degrés divers selon le pays mais tout en restant dominé, fragile et assisté grâce à une politique économique de l'État de type

redistributif d'un ensemble de ressources rentières ou/et exogènes dans la majorité des cas.

Ce type de rapport État/Société et État/Économie a participé largement au développement d'une culture d'assistance et d'un comportement rentier et parasitaire du secteur privé dans la mesure où les privilèges accordés par l'État à celui-ci sont pratiquement à durée indéterminée et ne sont pas accompagnés d'un choix des acteurs les mieux placés pour garantir la réussite des projets, ni de clauses de performances ni de contrôle et de suivi, ni enfin de sanctions prévues pour pénaliser les comportements rentiers et parasitaires. Cette culture a fini par donner lieu à un secteur privé limité, frileux, peu agressif, peu compétitif, peu combatif et soucieux d'acquiescer une relative autonomie par rapport à l'État et au secteur public.

C'est à partir de cette analyse comparative qu'il convient d'étudier le type de gestion de la frontière entre privé et public et l'évolution du rapport entre ces deux secteurs en Tunisie

L'évolution du rapport public/privé en Tunisie

L'évolution du rapport public/privé en Tunisie a été fortement marquée par la permanence d'un État de type corporatiste dirigé par une bureaucratie civile qui fait corps avec un parti populiste et qui se fonde sur un système de représentation approprié de corporations, de professions et des intérêts pour entretenir son emprise sur la société. Schmitter donne une présentation claire et complète en définissant le corporatisme comme « un système de représentation des intérêts dans lequel les unités constitutives sont des corporations de métiers, des organisations professionnelles ou des structures d'intérêts appropriées. Elles sont autorisées, reconnues et parfois créées par l'État lui-même, en nombre limité, elles sont non compétitives et hiérarchiquement organisées. L'État leur concède une certaine autonomie, mais surtout il leur attribue un privilège régalien : le monopole de la représentation socioprofessionnelle, si bien qu'aucune organisation compétitive ne sera reconnue ou autorisée dans la sphère de leur action. En échange, ces corps constitutifs apportent à l'État leur soutien politique »⁹.

⁹ Schmitter. Ph., « Still the Century of Corporatism », 1974, p. 93-94, cité par H. Redissi in « État fort, Société civile faible en Tunisie », Séminaire organisé par l'UGTT, décembre 2005.

Ce corporatisme tunisien est différent des systèmes latino-américains et se présente comme le produit d'un héritage historique des années trente. « En effet, la formation historique de l'État national a fait que l'État est né dans le sillage d'un "Bloc historique national" dans lequel, indistinctement » les élites dirigeantes se sont senties co-solidaires d'une même entreprise, l'indépendance »¹⁰. Le dispositif corporatiste va être mis en place à partir de 1936 par le néo-destour, l'actuel Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD) au pouvoir, grâce à un décret libéral en matière de création des associations. Par la suite, ce dispositif va être renforcé au lendemain de l'indépendance par un État qui va s'employer à inclure des organisations déjà existantes (telle que l'UGTT, créée par les travailleurs en 1946), à soumettre d'autres par décret (telles que les associations sportives en 1960) ou par des coups de force (cas du syndicat des médecins tunisiens), à créer de nouvelles (l'Union nationale des femmes tunisiennes, l'UNFT en 1958, le conseil de l'ordre des médecins en 1958, l'ordre des ingénieurs en 1982...) et à dissoudre les organisations rivales (dissolution du syndicat communiste, dissolution par la loi de 1959 sur les associations de trois organisations de femmes qui échappent à l'UNFT...).

Ce dispositif corporatiste constitué sur la base d'un rapport clientéliste va permettre aux différentes corporations de détenir le monopole de la représentation et de bénéficier de nombreux privilèges en contre-partie d'une allégeance politique qui va permettre à l'État de disposer de relais et de les instrumentaliser pour pénétrer la société et la dominer.

C'est dans ce cadre de quasi-permanence d'un État de type corporatiste que nous allons étudier les transformations intervenues au niveau du rapport État/Économie et leurs implications sur l'évolution de la gestion de la frontière privé/public en Tunisie. Précisons tout de suite, comme le souligne à juste titre la banque mondiale¹¹, qu'en Tunisie, la distinction entre activité économique publique et privée n'est pas toujours aisée. Jusqu'en 1985, une participation de l'État de 10 % suffisait pour qu'une entreprise puisse se qualifier de publique. Ce seuil a été rehaussé à 34 % en 1985 et à 50 % pour les entreprises non financières en 1989. Ces changements de définition ont réduit le

¹⁰ Redissi H. (2005), *op. cit.*, p. 18.

¹¹ Banque mondiale, « Actualisation de l'évaluation du secteur privé : relever le défi de la mondialisation » rapport sur la Tunisie, vol. 2, p. 5, Tunis, mai 2000.

nombre d'entreprises classées publiques, mais globalement, les actifs publics n'ont pas diminué de façon substantielle. Ensuite, en raison partiellement de la première insuffisance, il y a une absence de données exhaustives systématiques et cohérentes sur le secteur privé et la majorité de l'information descriptive est par conséquent fragmentaire. Enfin, les données disponibles se rapportent presque exclusivement à l'activité économique enregistrée et excluent de ce fait le domaine important que constitue l'activité du secteur informel (non enregistré).

1960-1970 : un secteur privé limité par un secteur public envahissant

Au lendemain de l'indépendance, l'État corporatiste s'est trouvé face à une accumulation primitive unipolaire héritée de la période du protectorat. Cette accumulation se caractérise par une faible accumulation et concentration du capital argent ¹² conjuguée à un marché limité, avec une abondance relative d'une main-d'œuvre inactive, non instruite et non qualifiée. Cette situation, qui a été délibérément entretenue par le capital métropolitain qui a maintenu la Tunisie dans une spécialisation agro-minière, explique la faiblesse d'une accumulation capitaliste élargie, le très faible taux de couverture des besoins en biens capitaux par une production locale et la faiblesse d'une classe d'entrepreneurs privés ¹³ en mesure de prendre en charge un processus de modernisation et d'industrialisation qui nécessite par ailleurs un coefficient de capital relativement élevé et une main-d'œuvre spécialisée et qualifiée suffisamment importante.

¹² Pour la seule période 1952-1958, le transfert du capital argent sans contre-partie de la Tunisie vers la France a atteint un montant cumulé de 131 milliards de francs. En 1953, ce transfert a représenté 30 % de l'épargne locale. Ce transfert a été possible, en l'absence de contrôle de la monnaie et des changes, du fait de l'appartenance à cette époque de la Tunisie à la zone Franc.

¹³ Malgré un dynamisme industriel relatif observé au cours de la dernière période du protectorat, la bourgeoisie industrielle moderniste occupait une place marginale qui se limitait pour l'essentiel à l'agriculture et à la transformation des produits agricoles, aux bâtiment et travaux publics (BTP), au commerce et au transport terrestre. Certaines estimations considèrent qu'à cette époque, le chiffre d'affaires de cette bourgeoisie tunisienne représentait 1/10 de la production agricole, 1/3 dans les industries alimentaires et 1/10 dans le BTP et le commerce.

Face à cette situation, au lieu d'opérer une redistribution des pouvoirs économiques pour réduire le poids des anciennes classes dominantes constituées en particulier de grands propriétaires fonciers et favoriser l'émergence de nouvelles classes engagées dans la réalisation d'un projet national, l'État corporatiste va chercher à mettre la main sur tous les secteurs pour engager un processus de modernisation et d'industrialisation dirigé et régulé par une bureaucratie envahissante.

Les premières mesures prises par l'État n'ont pas concerné directement et suffisamment l'appareil productif générateur du surplus, mais l'infrastructure qui lui est reliée et qui commande sa circulation physique et monétaire, d'autant plus que celle-ci relève des prérogatives classiques de l'État (chemin de fer, électricité, gaz, eau, transport en commun, création de la banque centrale et du dinar tunisien, contrôle des transferts des capitaux, abandon de la zone monétaire du franc et réorganisation du système bancaire). Grâce aux mesures monétaires, le transfert des bénéfiques et de l'épargne, bien qu'il se soit poursuivi, malgré le contrôle des changes, en grande partie dans des formes illégales, ne représente plus en 1960 que 11 % de l'épargne locale contre 30 % en 1953.

Cet ensemble de mesures n'a pas empêché la Tunisie d'enregistrer une baisse substantielle du taux d'investissement brut et une stagnation de sa production nationale. Le taux d'investissement est passé d'une moyenne de 18 % environ au cours de la période 1950-1954 à une moyenne d'environ 12,4 % au cours de la période 1955-1960¹⁴. De son côté, le taux d'investissement net est passé respectivement de 14,3 % à 7,2 %, soit une baisse d'environ 50 % et ce malgré l'augmentation des investissements publics dans les domaines de l'infrastructure en particulier (éducation, santé, barrages..) financés par une augmentation importante de la charge fiscale et parafiscale (qui est passée de 18 % du PIB en 1953 à 23 % en 1960) et un recours accru aux aides et emprunts extérieurs.

Cette situation va être utilisée pour justifier un engagement accru de l'État dans tous les secteurs économiques et mettre la main sur les principaux foyers de création et de circulation du surplus économique.

S'agissant de la genèse du surplus dans le domaine industriel et étant donné l'importance du capital français dans le secteur minier (phosphates, fer, métaux non ferreux, sel marin) et industriel (ciment, chaux, hydraulique, tuyaux de béton, métallurgie, chimie,

¹⁴ *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1962, p. 215.

industries alimentaires), l'action de l'État en matière de contrôle du surplus aurait été limitée.

Il faut attendre 1960 pour voir l'État procéder au rachat de 50 % des parts de la compagnie des phosphates de Sfax-Gafsa. Durant les années 1960, la récupération du patrimoine industriel, n'a jamais donné lieu à des nationalisations, mais simplement à des rachats, souvent partiels et échelonnés du capital. De sorte que non seulement le capital étranger ancien a été ménagé, mais l'investissement direct étranger (IDE) en général, bien que faisant l'objet d'un certain contrôle, a continué à être sollicité par divers avantages antérieurs ou accordés par les codes d'investissement, particulièrement celui issu de la loi du 26 juin 1969. Et depuis cette date, la Tunisie n'a cessé de solliciter et d'attirer les IDE par différents codes d'investissement qui accordent des avantages multiples variés et substantiels ayant permis de contribuer à l'élargissement du secteur privé en Tunisie sur la longue période.

Tableau 1 : Évolution des IDE

	1961-1965	1966-1970	1971-1975	1976-1980	1981-1985	1986-1990	1991-1995	1996-2001	2002	2004
Montants (MDT)	4,8	9,5	20,3	50	70,6	96,7	472,3	688	1170	799
Part dans la FBCF (%)	4,7	6,6	6,7	6,4	10,1	5	12,4	9,2	15,5	10,2

Source : différents rapports annuels de la BCT

S'agissant de la genèse et de la circulation du surplus économique dans le domaine agricole et commercial, l'action de l'État a été massive et plus restrictive pour le secteur privé local durant cette première période.

En effet, dans le domaine agricole, l'État va engager une vaste réforme agraire qui s'est traduite par la création des unités coopératives de production (UCP) au nord, d'unités coopératives de mise en valeur et de polyculture et de coopératives de production animale dans le centre et le sud et de coopératives de services, particulièrement sur la bande littorale allant de Bizerte à Sousse. Cette réforme, qui a mis sous tutelle la paysannerie en lui refusant toute initiative, va être renforcée par la récupération des terres

coloniales intervenue tardivement le 12 mai 1964 sur la base du principe de l'indemnisation après que le nouvel État algérien indépendant eut exproprié (sans contre-partie) ses colons.

Bien que les grands propriétaires fonciers tunisiens n'aient pas été directement concernés par cette réforme agraire, l'investissement total dans l'agriculture n'a pas atteint l'objectif recherché. Au contraire cet investissement qui représentait le 1/3 de l'ensemble des investissements avant la réforme est passé à 20 % en moyenne entre 1963-1968 et 17 % en 1969.

Dans le domaine commercial et afin de contrôler la circulation du surplus, l'État va engager un vaste programme de création d'un nombre élevé d'offices publics et de sociétés nationales (Office du commerce de la Tunisie, des offices de l'huile, des céréales, de l'artisanat, une Société tunisienne des industries laitières, une Société tunisienne de diffusion, etc.). Ces offices vont avoir le monopole jusqu'à la fin des années 1980 de l'importation, de l'exportation et de la commercialisation des différents produits qui relèvent de leur compétence. Parallèlement à la création des offices et sociétés nationales, on assistera à la création d'un réseau de sociétés régionales de commerce qui couvrira tous les gouvernorats (préfectures). Cette première phase de réforme commerciale va toucher environ 150 grossistes et, à partir de 1966, cette réforme va s'étendre au commerce de détail pour concerner l'alimentation et le textile. Cette extension consiste en l'obligation faite aux commerçants détaillants de se regrouper en sociétés privées de trois personnes au minimum appelées unités commerciales.

L'ensemble de ces réformes qui s'est traduit par la mise sous tutelle du secteur privé tunisien particulièrement dans le domaine agricole et commercial a permis d'augmenter dans un premier temps le taux de l'investissement qui est passé de 19 % en 1960 à 27,8 % en 1965. Mais la faiblesse d'incitation aux investissements privés conjuguée à la menace qui pèse sur la propriété privée a fini par déboucher, à partir de 1965, sur une baisse du taux d'investissement qui a atteint 21,6 % en 1969.

Durant toute la décennie 60, le secteur privé a réalisé 21 % du total des investissements contre 31 % pour les entreprises publiques et 48 % pour l'administration.

L'analyse de la répartition de l'investissement réalisé par les entreprises publiques montre que 66 % de cet investissement a été enregistré dans le secteur industriel contre 25 % dans les services en particulier les banques assurances et seulement 9 % dans l'agriculture. Soulignons que les investissements des entreprises publiques étaient orientés essentiellement vers des industries très capitalistiques telles que la sidérurgie, la pétrochimie,

l'électricité. C'est ainsi que la part de l'investissement public est passée de 66 % de la FBCF industrielle en 1962 à 87 % en 1965 et 72 % à la fin de la décennie. Par contre, le secteur privé a réalisé plus de 40 % de ses investissements dans les services, 31 % dans l'industrie et environ 28 % dans l'agriculture et pêche. Relevons la participation importante du capital privé étranger dans les industries chimiques et pétrolières ainsi que l'orientation des investissements privés locaux en priorité vers les activités de service (hôtellerie, restauration, commerce...) et les activités industrielles peu capitalistiques (bois et ameublement, textile et habillement, industries agro-alimentaires).

La baisse du taux d'investissement, la dégradation des équilibres macroéconomiques internes et externes, l'hostilité des différentes fractions du capital local, la colère grandissante et les révoltes d'une paysannerie spoliée et paupérisée au nom de l'efficacité économique, les pressions extérieures exercées par la banque mondiale et le FMI vont amener les pouvoirs publics à mettre un terme aux différentes réformes engagées au cours des années soixante dans le cadre d'un modèle de développement axé sur l'import-substitution.

1970-1986 : l'élargissement d'un secteur privé fortement assisté et fragile

Au cours de cette période, l'État, afin d'inciter l'investissement, d'élargir le secteur privé et de favoriser le développement d'une économie mixte et orientée vers l'exportation, va promulguer une multitude de codes spécifiques d'incitations à l'investissement, et ce jusqu'à 1993, date d'adoption d'un code unique. Chaque secteur économique a connu au moins deux types de codes d'incitations¹⁵. En plus des avantages accordés par les différents codes d'investissement, l'État a facilité l'accès aux crédits bancaires et maintenu des taux d'intérêt à des niveaux relativement bas. En outre, l'État a renforcé la protection du marché local par des droits de douanes élevés, par le contingentement des importations ou par l'obligation imposée aux importateurs d'obtenir une licence d'importation, comme il a augmenté les dépenses de la caisse de compensation dans le cadre du soutien aux produits de première

¹⁵ Ghazouani K. (2002), « impact des incitations sur le comportement de l'investissement privé local en Tunisie : Étude sectorielle », Thèse de doctorat, Tunis, juin 2002.

nécessité afin de limiter l'augmentation des coûts salariaux. En plus, afin d'assister et d'orienter les investisseurs privés, plusieurs organismes étatiques ont été créés au cours de cette période : le Centre national des études industrielles en 1968 (CNEI), l'Agence de promotion des investissements en 1972 (API), le Fonds de promotion et de développement industriel (FOPRODI) en 1973, l'Agence foncière industrielle en 1973 (AFI), l'Agence de promotion des investissements agricoles en 1982 (APIA), de nombreux centres techniques sectoriels, etc.

Cet environnement institutionnel incitatif, administré et fortement protégé, conjugué à un environnement international favorable (augmentation des prix de pétrole en 1974 et en 1979, liquidité internationale abondante et accès facile au financement extérieur, mouvement de délocalisation de nombreuses activités intensives en main-d'œuvre...) va permettre une augmentation substantielle du taux d'investissement qui va atteindre en moyenne 30 % au cours de la période 1970-1986 avec un pic de 34 % en 1982 jamais enregistré au cours de la longue histoire de la Tunisie.

Cette augmentation a été accompagnée par un changement de la structure de l'investissement. L'investissement dans les services a occupé avec 37 % de l'investissement total une place prépondérante. La seconde place est revenue au secteur industriel avec une part qui atteint environ 34 % du total, suivie par l'agriculture qui a drainé 17 % du total et le reste soit 12 % a concerné les équipements collectifs.

Parallèlement, l'investissement des entreprises publiques a aussi augmenté. Sa part est passée d'environ 31 % de l'ensemble des investissements durant la période 1961-1969 à 38,4 % durant la période 1970-1986. Cette part a même atteint 40,8 % durant le V^e plan 1977-1981 contre seulement 26,4 % pour l'investissement privé.

Toutefois, durant la période 1970-1986, l'investissement privé a enregistré une augmentation substantielle. Il a représenté en moyenne 82 % de l'investissement des entreprises publiques au cours des années 1970-1986 contre 70,4 % au cours de la période 1961-1969.

La répartition sectorielle de l'investissement public durant la période 1970-1986 montre qu'environ 50 % de cet investissement a été réalisé dans le secteur industriel contre 66 % en 1960-1969. Cette baisse a été accompagnée par une augmentation de la part des investissements publics dans le secteur des services, en particulier le tourisme et le transport. Parallèlement, on a enregistré une baisse de la part des investissements publics réservée au secteur de l'agriculture et de la pêche.

Par contre, dans le secteur privé on enregistre une tendance opposée. C'est ainsi que la part des investissements privés réalisés dans le secteur industriel a augmenté substantiellement passant de 31 % en moyenne durant la période 1961-1969 à 60 % durant la période 1970-1986. La multiplication des activités off shore, bénéficiant d'avantages multiples et élevés, explique dans une large mesure cette tendance. Parallèlement, on a enregistré une baisse de la part des investissements privés réalisés dans le secteur des services (passant de 41 % à 19 % entre les deux périodes) et de celle enregistrée dans l'agriculture et pêche (la part est passée de 27 à 20 %).

A la fin de cette première période (1983-1986), nous pouvons conclure que la politique d'assistance et d'incitation menée dans le cadre d'une économie administrée, fortement protégée et régulée par un État disposant de ressources financières relativement abondantes¹⁶ mais de type non reproductible (rente pétrolière), exogène (endettement extérieur) et fragile (impôts et taxes liés aux importations) a contribué largement à l'extension du secteur privé en Tunisie. A la fin de cette deuxième période la part de l'investissement privé a atteint 47,5 % de la FBCF contre 21 % au cours de la première période et sa contribution à la valeur ajoutée a atteint 58,1 % contre 41,9 % réalisée par le secteur public. Cette politique d'incitation et d'assistance a favorisé largement la valorisation du capital privé. En effet, une comparaison¹⁷ entre les taux de profit des branches réalisés grâce au système de protection et d'incitation appliqué en 1987 avec ce qu'auraient été ces taux si les protections et incitations étaient sectoriellement uniformes et limitées à 25 % laisse apparaître une baisse importante des taux de profit qui aurait empêché la valorisation du capital privé pratiquement dans toutes les branches (Tableau 2) compte tenu des taux d'intérêts débiteurs en 1987 qui ont atteint 7,84 % pour les prêts à long terme et 11 % pour les prêts à moyen terme.

¹⁶ La part des ressources non reproductibles, exogènes et fragiles dans le total des ressources propres et d'emprunt de l'État est passée en moyenne de 37,7 % entre 1967-1969 à 56,5 % en 1987-1988.

¹⁷ Bouzaiene L., AEGT, Tunis, 1990.

**Tableau 2 : Taux de profit des branches industrielles en %
(données 1987)**

Branches		IAA	ITHC	Chimie	IME	MCCV	Industries diverses
Taux d'incitation	En cours en 1987	11,8	8,5	10,1	7,6	24,5	25
	Limités à 25%	4,8	-30,8	8,1	6,8	4,5	6,1

Source : Bouzaiene L., p.64.

Dossier

Toutefois, le développement de ce secteur, réalisé grâce à une politique d'assistance très coûteuse pour la collectivité, a été fortement préjudiciable pour la dynamique économique dans la mesure où cette politique a largement contribué à l'enracinement d'une culture d'assistance, d'un comportement rentier et affairiste, et à l'absence flagrante d'un esprit entrepreneurial en Tunisie. Fondamentalement, cette situation se présente comme le produit d'un rapport clientéliste favorisé par un État corporatiste qui a été amené dans ses rapports avec l'économie à mener une politique redistributive de ressources, pour l'essentiel non reproductibles exogènes et fragiles, destinée à entretenir une légitimité basée sur l'allégeance politique et combler de la sorte son déficit démocratique. Cette politique d'assistance, menée grâce aux multiples avantages fiscaux et financiers consacrés par la loi, à la tolérance de la fraude et de l'évasion fiscale, n'a pu déboucher que sur un tissu économique désintégré, une forte présence d'activités off shore déconnectées de leur environnement, une multiplication d'entreprises familiales de faible taille, surendettées et sous-encadrées, une accumulation des créances douteuses ayant fragilisé le secteur bancaire et un niveau élevé d'endettement extérieur aggravé par un gaspillage de ressources, particulièrement au cours de la période 1981-1986¹⁸. Durant cette dernière période on a enregistré une augmentation du déficit budgétaire qui a varié entre 5 et 6 % du PIB, un accroissement du déficit courant qui a atteint environ 11 % du PIB

¹⁸ Au cours de cette période certains projets industriels publics ont été engagés pour des raisons politiques sans jamais être achevés.

en 1984, une inflation à deux chiffres et une augmentation spectaculaire de la dette extérieure qui a dépassé 50 % du PIB en 1984 pour atteindre environ 60 % en 1986.

Face à la détérioration de ces équilibres internes et externes, l'État a été amené sous la pression des institutions internationales à adopter un Programme d'Ajustement Structurel qui comporte deux volets. Un premier volet visant l'amélioration des équilibres macroéconomiques et un deuxième volet d'ordre structurel visant le désengagement de l'État à travers la déréglementation, la libéralisation et la privatisation de l'économie. Dans ce cadre, le secteur privé est appelé à s'élargir et à relayer l'État pour améliorer la croissance et l'insertion internationale de la Tunisie.

1986-2006 : le comportement de désarroi et de repli du secteur privé tunisien

La crise intervenue au milieu des années 1980 et les engagements pris par l'État tunisien auprès des institutions internationales (banque mondiale, FMI, OMC) vont amener ce dernier à engager le pays dans un processus de marchandisation de la vie économique qui va ouvrir de nouvelles perspectives pour l'élargissement du secteur privé en Tunisie. Toutefois, malgré les nombreuses et généreuses mesures incitatives entretenues et renforcées dans un contexte marqué par le recul des ressources traditionnelles de l'État¹⁹, cet élargissement va se heurter à l'absence d'un processus de démocratisation de la vie politique à l'origine de la dégradation de l'environnement des affaires et de la médiocrité de la gouvernance comme ne cessent de le relever les derniers rapports de la Banque mondiale sur la Tunisie.

Les mesures incitatives au cours de cette période sont nombreuses et variées. Les plus importantes concernent la suppression de l'agrément que l'investisseur devait obtenir pour réaliser l'investissement, la suppression de la licence d'importation, l'établissement de la liberté d'importation des biens d'équipement et la fixation d'un droit minimum de douane limité à 10 % seulement,

¹⁹ La part de ces ressources dans l'ensemble des ressources de l'État est passé de 56,5 % en 1987-1988 à seulement 37,6 % en 2004. Cette baisse s'explique d'une part par la baisse des impôts liés aux importations suite à l'accord de partenariat avec l'UE et par la baisse de la part des ressources pétrolières fiscales et non fiscales due à l'épuisement de la rente pétrolière d'autre part.

la suppression de l'autorisation préalable de la BCT pour l'octroi de crédits, la création de sociétés régionales d'investissement et de sociétés à capital risques, l'adoption d'un code unique d'investissement en 1993, la création en 1996 suite à la signature d'un accord de partenariat en 1995 avec l'Union européenne (UE) d'un programme de mise à niveau des entreprises, le lancement d'un programme de privatisation des entreprises publiques opérant dans différents secteurs et le développement de la sous-traitance par les privés de nombreux services publics (maintenance, gardiennage, transport, services sociaux, etc.) destinés à élargir le champ d'action du secteur privé et à dégager de nouvelles ressources pour l'État qui enregistre une réduction de ses ressources traditionnelles...

Cet ensemble de mesures, pourtant très favorables à l'accroissement de l'investissement et à l'élargissement du secteur privé (Tableau 3), n'a pas empêché l'apparition d'un comportement de désarroi et de repli qui caractérise le secteur privé tunisien, particulièrement depuis le milieu des années 1990 et ce malgré le caractère généreux et coûteux du système d'incitation aux investissements (Tableau 4). Les différentes incitations ont représenté pas moins de 25 % des investissements privés. Mais pour la seule période 1994-2004, ce système d'incitation a coûté aussi à la collectivité 5803,7 MDT sans pour autant permettre de réaliser les objectifs fixés, ni atteindre les niveaux réalisés par des pays proches concurrents et loin derrière les niveaux atteints par les pays émergents de la deuxième génération comme l'indique le tableau 5.

En plus, l'augmentation enregistrée de la part des investissements privés depuis le milieu des années 1990 a été réalisée dans le cadre d'une accélération du processus de la privatisation sans générer une augmentation des capacités de production (simple transfert de propriété) et/ou fortement stimulée et assistée par le programme de mise à niveau lancée en 1996. En effet, les calculs effectués au cours de la période 1996-2001 montrent (Tableau 6) que la part des investissements privés hors logement et hors mise à niveau dans la FBCF aurait diminué sans l'intervention de ce programme.

En outre, l'élargissement du secteur a été dominé par les IDE qui ont contribué significativement à cet élargissement (voir Tableau 1). Cette contribution a atteint en 1990 30 % de l'investissement privé réalisé dans le secteur productif, 40 % en 2002 et 26 % en 2004.

Cette contribution a certes permis d'élargir le secteur privé mais sans pour autant se traduire par une diversification du tissu

Tableau 3 : Poids du privé en termes de production d'emploi et d'investissement en 1997

	Part du privé dans le PIB (%)	Part du privé dans l'investissement (%)	Part du privé dans l'emploi (%)
Agriculture et pêche	98	92,8	98,1
Industries manufacturières	92,4	85	-
Agro-industries	96,2	84,2	77,6
MCCV	90,4	75	80,7
IME	94,1	80	78,3
Produits chimiques	51,9	50	68,9
THC	100	99	97
Industries diverses	99,7	98	95,1
Industries non manufacturières	42,3	50,4	-
Mines	7,5	-	32,7
Pétrole et gaz	10,8	-	0
Électricité	9,6	-	0
Eau	9,9	-	0
BTP	88,5	85,5	98,1
Services	87,4	40,4	-
Commerce	96,7	-	-
Transport et télécommunication	47,1	-	54,7
Hôtels, restaurants, cafés	99,8	97,5	88,3
Autres services	99,1	-	89,5

Tableau 4 : Évolution du coût des incitations publiques aux investissements en MDT

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Total
1. Coût des incitations financières	51,7	55	60,1	73,6	102	128,5	144,7	155	164,5	157,2	140,6	1233,1
2. Coût des incitations fiscales	340,9	357,7	367,2	327,5	392,3	510,2	438,7	543,8	573,2	521,3	197,6	4570,7
Total	392,7	412,7	427,3	401	494,3	638,7	583,4	698,8	737,7	678,5	338,2	5803,7

Source : Données du Ministère des Finances Tunisie.

Tableau 5 : Part de l'investissement privé dans l'investissement total (%) en 1999

Tunisie	Turquie	Maroc	Égypte	Pologne	Thaïlande
50,4	78,5	70,4	68,4	86,6	67,7

Source : Banque mondiale, 2000

Tableau 6 : Évolution de l'investissement privé et de sa part dans l'investissement total (FBCF) et le PIB en Tunisie

	1983-- 1986	1987-- 1991	1992-- 1995	1996-- 2001	2002	2003	2004
FBCF/PIB	28	21,6	26,6	25,2	25,2	23,4	22,3
Investissement privé/PIB	11,5	10,6	12,3	13,2	14	13,1	12,5
Investissement privé/FBCT	47,5	48,9	46,5	52,4	55	56	56
Investissement privé hors logement/FBCT	-	-	33	37,2	38,3	39	39,3
Investissements liés à la mise à niveau/FBCT	0	0	0	5,7	-	-	-
Investissements privés hors logement et mise à niveau/FBCT	0	0	33	31,4	-	-	-

Source : Calculs effectués à partir des données fournies par les différents rapports annuels de la BCT

productif, contribuant ainsi à fixer le pays dans une division du travail de type traditionnel ²⁰ (secteurs pétroliers et miniers, tourisme, activités industrielles intensives en main-d'œuvre non qualifiée, commerce...).

Par ailleurs, la part des activités privées off shore dans le total de l'investissement industriel a atteint environ 30 % en 1990 et 25 % en 1998. L'ampleur des activités off shore est telle qu'en 2001, sur 5262 unités industrielles ayant un effectif supérieur à 10 actifs, il y a environ 43 % des unités qui destinent leur production totalement à l'exportation et parmi ces dernières 82 % appartiennent à la branche THC. Dans ce tissu désarticulé, le nombre des entreprises à participation étrangère atteint 1654 unités dont plus de la moitié est à capitaux 100 % étrangers et 1370 destinent leur production totalement à l'exportation. L'importance de la présence du capital étranger est telle qu'en 1997, le stock des IDE et des investissements de portefeuille a représenté 64 % du PIB. Depuis, l'accélération de la privatisation a porté cette part à 67,5 % en 2002.

Enfin, à côté du développement d'un secteur privé désarticulé, assisté, dominé fortement par le capital étranger et les activités off shore, il faut souligner qu'environ 25 % des investissements privés hors logement a été réalisé par des micro-entreprises qui représentent l'essentiel du tissu productif (Tableau 7) et qui contribuent significativement à la formation de la valeur ajoutée (Tableau 8).

²⁰ La part des IDE destinée à l'énergie a été en moyenne de 55,5 % durant la période 1988-2002. Malgré sa baisse au cours de la fin de la période, cette part est restée toujours importante. En outre, la part des IDE réalisée dans les industries manufacturières n'a connu une augmentation significative qu'à la faveur des grandes privatisations intervenues après 1998.

Tableau 7 : Répartition des entreprises tunisiennes par taille au 30 décembre 2000

Moins de 6 salariés	6 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés et plus	Indépendants et non déclarés	Total
69822	4668	4030	2989	1318	1716	295707	380250

Source : INS

Tableau 8 : Valeur ajoutée par secteur en part du PIB au coût des facteurs

	Secteur privé					Secteur public		
	Total	Micro-entreprises ¹	Secteur privé organisé	Ménages	Total	Entreprises publiques ²	Administration	
1983-1986	58,1	35,3	17,9	4,9	41,9	27,5	14,4	
1996	65,3	39,9	22,2	3,2	34,7	19,9	14,8	
1997	63,3	-	-	-	36,7	-	-	

Source : INS

¹ Il s'agit des entreprises employant moins de 5 personnes dans le commerce et moins de 10 dans les autres.

² Les entreprises publiques sont celles qui ont une part de l'Etat d'au moins 34 %.

Parallèlement au comportement passif et timide qui caractérise l'investissement privé comparativement à d'autres pays émergents, il faut souligner que l'examen du secteur privé local montre que ce dernier tend à se replier sur les activités encore protégées et tournées vers le marché local. La commission préparatoire de la conférence nationale ²¹ sur la relance de l'investissement privé relève à juste titre que ce n'est que dans le tourisme et les services divers que la percée des privés a été totale pour le premier et très marquée pour le second avec le développement de la sous-traitance et l'écllosion de nouveaux services liés à l'exportation et aux nouvelles technologies. De son côté, le THC, occupé presque à 100 % par le privé, a enregistré depuis les années 1990 une baisse continue de sa part dans les investissements privés manufacturiers.

Cette évolution, qui se distingue par une tendance à privilégier les services aux dépens des activités productives, à choisir au sein de ces dernières celles qui sont orientées vers le marché intérieur (IAA, MCCV, BTP, agriculture...) et à se désengager des activités soumises à une concurrence de plus en plus forte (THC) indique une absence d'agressivité du secteur privé et reste non conforme tant à l'objectif affiché d'une meilleure insertion internationale de l'économie qu'aux mutations actuelles que connaissent les échanges internationaux.

Ce comportement de désarroi et de repli du secteur privé tunisien se présente fondamentalement comme le produit d'un certain type de rapport État/Société et État/Économie. Le rapport État/Société de type clientéliste qui a favorisé l'établissement d'un rapport État/Économie de type redistributif a fini par inhiber tout esprit entrepreneurial et enraciner une culture d'assistance qui empêche actuellement le secteur privé de s'adapter aux mutations en cours et de négocier les nouvelles contraintes de la mondialisation malgré les multiples et généreuses incitations mises en place par l'État. Ce dernier, prenant au cours de la phase de transition libérale un caractère néopatrimonial de plus en plus prononcé et accordant une priorité absolue aux préoccupations sécuritaires, est devenu soumis aux influences multiples de clans, de lobbies et de groupes parasites qui profitent de cette transition non démocratique pour privatiser l'État, réorganiser la répartition du patrimoine et drainer les nouvelles richesses créées à leur profit et dont le seul souci est le touriste et la seule ambition de faire

²¹ Rapport de la commission « Pour un nouveau palier de l'investissement privé en Tunisie », juillet 2000, p. 32-33.

de la Tunisie un « immense shopping-center : en plus du soleil et de la mer, les touristes, notamment les femmes, devraient trouver leur bonheur dans les boutiques »²².

Ces nouvelles tendances qui caractérisent la phase de transition libérale n'ont pas manqué de générer des menaces sur les droits de propriété, la qualité et le respect des contrats, la stabilité des règles et l'effectivité d'une application non discriminatoire de celles-ci. Constatant à sa manière la perte du dynamisme de l'investissement privé tunisien depuis le milieu des années 1990, la Banque mondiale souligne que « l'incertitude réglementaire et le haut niveau d'intervention discrétionnaire de l'État affaiblissent le climat d'investissement, notamment lorsque les forces concurrentielles sont faibles. L'intervention discrétionnaire fait également courir le risque de renforcer la position des "initiés", et donc de réduire la contestabilité du marché et de décourager la prise de risques par des entrepreneurs moins introduits »²³. Cette perte du dynamisme de l'investissement privé intervient au moment même où la dépense fiscale relative aux incitations a presque doublé de 0,5 % en 2000 à plus de 0,9 % du PIB en 2003²⁴. Ainsi, la nature de la réaction et le type de comportement du secteur privé tunisien sont fortement révélateurs d'une culture d'assistance et de l'absence d'un esprit entrepreneurial, d'un côté, et de la situation actuelle dégradée de l'environnement institutionnel et de l'état de gouvernance, de l'autre côté. De sorte que, dans la phase actuelle caractérisée par la baisse du taux d'investissement et la stagnation de la part du secteur privé dans la FBCF, la gestion de la frontière entre public et privé nécessite moins d'incitations et d'assistance et davantage de synchronisation entre le politique et l'économique dans le sens de la transformation du rapport État et société, de la démocratisation de la vie politique et de la création d'un État de droit d'une part, et entre l'État et l'économie dans le sens de l'abandon du principe libéral de neutralité de l'État et de l'adoption d'une politique industrielle qui améliore la lisibilité et la visibilité des acteurs

²² Déclaration du président du partenariat tunisien in *Réalités* n° 1048, janvier 2006, p : 25.

²³ Document de la Banque mondiale in « République de Tunisie, revue des politiques de développement », Tunis, octobre 2004, p. 11.

²⁴ Rapport du FMI, « L'analyse du système fiscal tunisien », Tunis, décembre 2005.

économiques et qui crée de fortes synergies entre les secteurs public et privé ²⁵.

Cette orientation devient incontournable dans la mesure où le développement du secteur privé bute sur des contraintes économiques et financières de plus en plus pesantes résultant :

- De l'épuisement accéléré des ressources traditionnelles de l'État. En effet, les taxes et droits de douane qui représentaient 28,4 % des ressources propres de l'État en 1987-1988 ne représentent plus que 6,4 % en 2004. De son côté, la part des recettes pétrolières fiscales et non fiscales dans ces ressources est passée de 21 % à 5,2 % entre les mêmes dates.

- Du caractère coûteux des incitations en cours et de leur inefficacité en terme d'investissement privé.

- De la faiblesse d'attractivité des IDE et de l'affectation sectorielle de type traditionnel de ces derniers.

- Des menaces qui pèsent sur les activités off shore qui destinent leur exportation vers l'UE et qui bénéficient de nombreux avantages fiscaux et financiers par rapport aux activités on shore. Or ces avantages ne peuvent plus être maintenus avec l'achèvement en 2008 de la zone de libre-échange avec l'UE. En plus, ces activités, depuis le démantèlement de l'AMF, l'adhésion de la Chine à l'OMC et l'élargissement de l'UE, affrontent une vive concurrence qui s'est traduite par des fermetures d'usine en particulier dans la branche du textile habillement ²⁶ et une baisse de leur part sur les marchés extérieurs

- Du maintien, enfin, des créances douteuses à un niveau élevé et l'application des règles prudentielles par le système bancaire, conjugué au maintien des taux d'intérêt débiteurs à un niveau relativement élevé qui posent de nouveaux problèmes de financement et handicapent le développement du secteur privé.

Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de repenser le rôle de l'État et de redéfinir ses rapports avec la société et l'économie pour assurer une nouvelle gestion de la frontière et du rapport

²⁵ Nous avons développé ces aspects dans deux contributions :

- « Limites, contraintes et perspectives de la croissance en Tunisie » in *Horizons Maghrébins* n° 46, Presse universitaire du Mirail, Toulouse, 2002.

- « Une économie tunisienne face à des défis majeurs » *Bulletin du CODESRIA* n° 1 et 2, Sénégal, 2002.

²⁶ Voir UGTT « Le secteur textile et habillement en Tunisie », Média Horizon, Tunis, juin 2005.

public privé en Tunisie dans le cadre d'une transition vers une accumulation plus diversifiée en termes d'activités économiques, plus intensive en termes de contenu technologique et main-d'œuvre qualifiée, plus équilibrée en termes de demande intérieure et d'exportation et plus équitable en termes de répartition et de redistribution.

